



OCSTAT
Case postale 1735
1211 Genève 26

Conseil d'Etat

Genève, le 28 juin 2021

Conseil de la statistique cantonale (CSC)
Rapport d'activité législature 2018-2023
3e année
(15 novembre 2020 – 15 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF, A 2 20);
- Article 1, lettre a, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF, A 2 20.01);
- Article 10 de la loi sur la statistique publique cantonale (LStat, B 4 40) et articles 11 à 14 du règlement d'exécution de la loi sur la statistique publique cantonale (RStat, 4 40.01).

II. Compétences de la commission

Le Conseil de la statistique cantonale (CSC) est un organe à caractère consultatif destiné à assurer une concertation régulière entre les principaux partenaires de la statistique cantonale, conformément à la loi sur la statistique publique cantonale et à son règlement d'exécution.

Il a notamment pour mission de participer à la formulation des besoins d'informations à satisfaire par la statistique cantonale, à émettre des recommandations pour la réalisation de projets statistiques ainsi que pour la diffusion des résultats statistiques.

III. Activités de la commission

Le CSC s'est réuni le 25 janvier 2021. Les points suivants ont été abordés :

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour
2. Communications
 - Coordination des travaux entre le SRED et l'OCSTAT en matière de publications : planification, sources et méthodes (échange de bonnes pratiques)

- Impact de la crise sanitaire sur les travaux prévus en 2020 : un bref retour
- 3. Bilan du programme de travail 2020 : réponses aux questions
- 4. Programme de travail 2021
- 5. Divers

Le programme pluriannuel de la statistique cantonale est alimenté notamment par les besoins exprimés par les autorités et les divers milieux d'utilisateurs, par les orientations émises par le CSC ainsi que par les révisions et les innovations de la statistique fédérale. Le programme pluriannuel est mis à jour chaque année. Se prononcer sur le projet de programme constitue donc une tâche clé pour le CSC et l'essentiel de la séance a été consacré à la discussion dudit projet, transmis aux membres avant la réunion. Le projet a été approuvé par le CSC. Il a ensuite été validé formellement par le Conseil d'Etat, comme le veut la LStat, en date du 24 février 2021.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat du CSC est assuré par l'OCSTAT.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- organisation des séances,
- tenue du PV,
- gestion des versements des jetons de présence.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

780 francs.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

M. Hervé Montfort
Directeur de l'OCSTAT et
président du CSC

Service adm CE (CHA)

De: CE DF (DF)
Envoyé: mercredi 9 novembre 2022 16:09
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Montfort Herve (DF); Jaquier Angèle (DF); Dose Sarfatis Emanuela (DF)
Objet: Dépôt CE du 16.11.2022 - Pt 5.2 affaire administrative DF : Conseil de la statistique cantonale - Rapport d'activité législature 2018-2023 - 3ème année (novembre 2020 - novembre 2021)
Pièces jointes: Rapport d'activité-CSC-novembre_2020-novembre 2021.pdf
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le fichier de l'objet précité, pour inscription au CE du 16 novembre prochain.

Avec nos remerciements et salutations,

Massimo Leonti
Dossiers Conseil d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources humaines (DF)
Secrétariat général
Place de la Taconnerie 7
Case postale 3860 - 1211 Genève 3
Tél. +41 (22) 327 98 20
Code d'acheminement interne: A105ER/DF

